

CONTRAT DE VENTE MOBILIER

Entre :

La société dénommée **INTERCONSTRUCTION OUEST**, société anonyme au capital de 40 000,00 € dont le siège social est à BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts de Seine) 28, rue Escudier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le N° 502 729 346.

Représentée par Monsieur Pierre BORDIER, Président Directeur Général.

Ou toute structure juridique se substituant dans la réalisation du présent projet.

Ci-après dénommée "INTERCONSTRUCTION OUEST"

Et :

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Ci-après dénommée "L'ACQUEREUR"

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

L'ACQUEREUR a réservé, dans la Résidence "Les Hauts de Port Blanc" situé sur la commune de **Baden**, le lot n°

Après sa livraison, ladite résidence sera exploitée en tant que résidence de tourisme classée. Pour ce faire, L'ACQUEREUR doit fournir à l'exploitant un logement en état d'être habité.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

L'ACQUEREUR achète les éléments nécessaires à l'aménagement, l'équipement et la décoration du logement à INTERCONSTRUCTION OUEST. Le prix unitaire de cet ensemble mobilier est de € TTC (somme en toutes lettres).

Le prix sera payable par chèque bancaire à l'ordre de INTERCONSTRUCTION OUEST comme suit : 100% du prix TTC à la signature de l'acte authentique de vente du logement.

En contrepartie de ce prix, INTERCONSTRUCTION OUEST s'engage à transporter, livrer et installer en ordre de fonctionnement tous les éléments dans le logement.

L'ACQUEREUR s'engage à mandater le gestionnaire de la résidence afin que celui-ci prenne livraison des biens objets du présent contrat.

Si L'ACQUEREUR renonce à acquérir le lot réservé, le présent contrat sera caduc sans qu'aucune indemnité ne puisse être exigée par l'un ou l'autre des contractants.

Fait en 2 exemplaires originaux à :

Signatures :

(mention lu et approuvé)

Le :

Nom, prénoms :

Pierre BORDIER

INTERCONSTRUCTION OUEST